Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260423-260423_12-DE

N°250522-12

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 23 AVRIL 2026
L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de M. YANN KERGOAT, Maire

Nombre de conseillers : 19 **Présents :** 17 **votants :** 19 **procurations** : 2

PRESENTS : M. YANN KERGOAT, Mme MOLLE ANABELLE, M. THOMAS FREDERIC, Mme BASSET HELENE, Mme PERON EMILIE, M. LE QUELLEC LAURENT, Mme MADAULE-LOUET MARTINE, M. CARTRY ALAIN, Mme. DANIEL-EROKO CINDY, M. FOLLEZOUR HUBERT, Mme FAURE MORGANE, M. BIDEAU DIDIER, Mme TOUDIC-LE GALL LUCILLE, M. JOURNAUX NICOLAS, MME KERJEAN VANESSA, M. VENY FREDERIC, Mme CARN SANDRINE

POUVOIRS : M. LE GALL SYLVAIN donne pouvoir à Mme MOLLE ANABELLE, Mme DUBUIS CAROLE donne pourvoir à Mme CARN SANDRINE

Mme BASSET HELENE a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : APPROBATION DE LA REORGANISATION DE SERVICE ET DU NOUVEL ORGANIGRAMME A EFFET DU 15 AVRIL 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'article 31 du décret 85- 565 du 30 mai 1985

VU l'avis favorable du comité technique en date du 05 mars 2026

VU l'avis favorable de la commission du personnel en date du 10 avril 2026

CONSIDERANT les dysfonctionnements organisationnels constatés au sein du service technique, perturbant le bon fonctionnement de ce service, et impactant les services connexes,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, qu'il est nécessaire de proposer une nouvelle organisation des services techniques, ainsi qu'un nouvel organigramme (en annexe) à compter du 15 avril 2026 afin de continuer à offrir des services de qualités et répondre au mieux aux besoins des administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260423-260423_12-DE

-APPROUVE la réorganisation de service telle que présentée sur le nouvel organigramme.

-AUTORISE Le Maire à signer tous documents relatifs à cette démarche.

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU	Le secrétaire de Séance
Yann KERGOAT	Hélène BASSET